



Vingt et unième session

Nairobi, 16-20 avril 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire *

**Programme de travail d'ONU-Habitat pour l'exercice biennal 2008-2009
et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les
établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009**

Projet de programme de travail et de budget pour 2008-2009

Rapport de la Directrice exécutive

Additif

**Budget supplémentaire pour la mise en œuvre du Plan stratégique et
institutionnel à moyen terme**

1. Le projet de budget-programme de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoit un montant total de dépenses de 105 728 600 dollars (HSP/GC/21/4). Ce projet de budget a été examiné en détail par le Comité des représentants permanents ainsi que par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Leurs recommandations ont été prises en compte.
2. Le projet de budget-programme de la Fondation pour l'exercice biennal 2008-2009 a été révisé pour y incorporer les ressources additionnelles requises pour lancer, pendant cette période, la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme proposé. Dans le présent rapport, on examinera le scénario de financement minimal (15 millions de dollars) envisagé comme minimum absolu pour assurer une mise en œuvre efficace du Plan. D'autres scénarios de financement (5 millions de dollars et 10 millions de dollars) sont présentés aux annexes 1 et 2; ces scénarios sont alignés sur le document HSP/GC/21/5/Add.1.
3. Ces ressources supplémentaires seront utilisées essentiellement pour encourager et ancrer une gestion axée sur l'obtention de résultats; pour amorcer la mise en place du Cadre normatif et opérationnel amélioré, dans certains pays pilotes choisis dans le cadre de l'initiative « Une seule ONU »; et pour mettre en application une stratégie globale de communication et de mobilisation des ressources de caractère novateur.

* HSP/GC/21/1.

I. Aperçu du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme

4. Le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme constitue la troisième étape de la réforme et du renforcement d'ONU-Habitat. Le Plan, qui s'appuie sur les réformes précédentes en les consolidant, concrétise la manière dont l'Organisation a décidé de faire face aux tendances mondiales en matière d'urbanisation et de pauvreté dans les villes ainsi qu'à la réforme en cours au sein du système des Nations Unies. Il définit les priorités et stratégies fondamentales qui guideront les travaux d'ONU-Habitat pendant la période 2008-2013 dans le cadre de son mandat plus vaste, à savoir le Programme pour l'habitat. Le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme a été établi pour donner suite à la résolution 20/19 du Conseil d'administration ainsi qu'aux recommandations du Comité du programme et de la coordination, formulées à l'issue d'un examen approfondi des programmes d'ONU-Habitat entrepris par le Bureau des services de contrôle interne en 2004. Il est le fruit de consultations exhaustives avec le Comité des représentants permanents, les partenaires et le personnel; d'évaluations indépendantes des forces et des faiblesses du Programme; d'une analyse des tendances et modes d'urbanisation naissants, de la manière dont se constituent les taudis, et de la pauvreté dans les villes; et, enfin, des réformes en cours à l'échelle du système des Nations Unies.

II. Aperçu financier

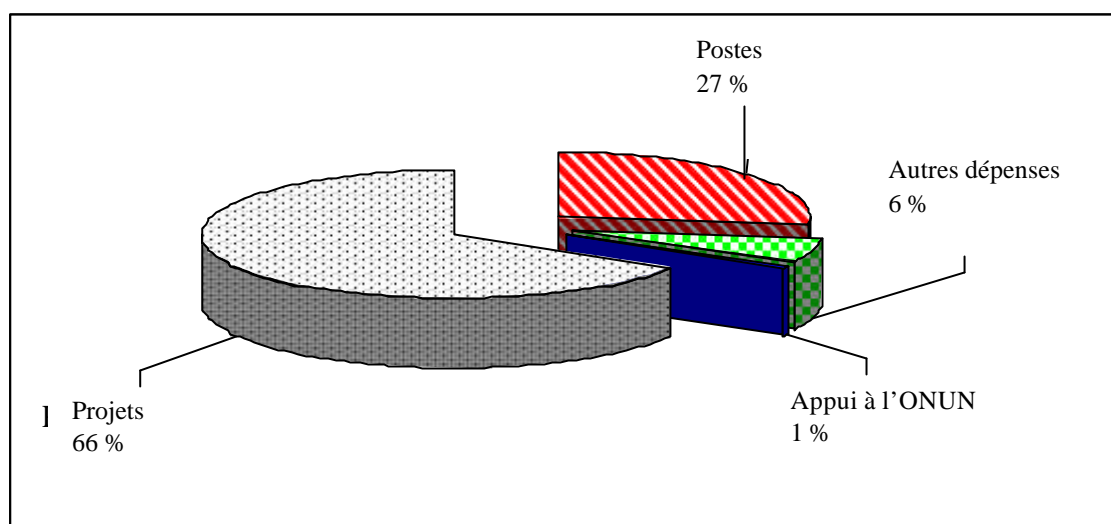
5. Un montant supplémentaire de 15 millions de dollars est nécessaire pour lancer la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme. Ce montant viendrait s'ajouter aux estimations budgétaires initiales pour l'exercice biennal 2008-2009 (HSP/GC/21/4). Le budget proposé pour la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice biennal 2008-2009 a donc été révisé à la hausse, passant de 105 728 600 dollars à 120 728 900 dollars. Les ressources et activités ont été réalignées en fonction des principaux domaines d'intervention du Plan. La répartition des ressources est indiquée ci-dessous au tableau 1. Les estimations budgétaires correspondant au budget ordinaire et au budget de la coopération technique demeurent inchangées.

Tableau 1. Montant estimatif des ressources de la Fondation, y compris pour le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, pour l'exercice biennal 2008-2009 (en dollars)

	2008-2009 Crédits proposés HSP/GC/21/4	PSIMT	Crédits révisés 2008-2009 HSP/GC/21/4/Add.2
		Crédits additionnels	
Sous-programme			
Logement et développement durable des établissements humains	33 790 200	1 812 700	35 602 900
Suivi du Programme pour l'habitat	19 146 700	1 812 700	20 959 400
Coopération régionale et technique	10 474 200	5 733 900	16 208 100
Financement des établissements humains	22 310 700	1 812 700	24 123 400
Appui au programme	7 848 600	882 200	8 730 800
Gestion et administration	12 158 200	2 945 800	15 104 000
Total, Fondation	105 728 600	15 000 000	120 728 600

6. Environ 66 % des ressources estimatives de la Fondation (70 millions de dollars) seront alloués aux projets (figure 1 et tableau 3). Le reste, soit 34 %, seront alloués aux dépenses de personnel (27 %) et autres dépenses, y compris l'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) (7 %).

Figure 1. Utilisation des ressources de la Fondation, y compris pour le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, pour l'exercice biennal 2008–2009, par catégorie de dépenses



* Les dépenses au titre des projets comprennent le Cadre normatif amélioré du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

7. Pour appuyer le Plan, les effectifs de la Fondation devront augmenter de 18 %, les nouveaux effectifs comprenant 18 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux (tableau 2 et tableau 4). Les effectifs financés à l'aide du budget ordinaire ou à l'aide du budget de la coopération technique resteront inchangés; toutefois, les fonctions attachées à ces postes seront alignées sur les domaines d'intervention du Plan.

Tableau 2. Répartition des postes : effectifs de la Fondation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total	L-L	Autres	Total général
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1				
2008-2009 (HSP/GC/21/4)											
Fondation, fonds à des fins générales	1	3	6	11	12	18	4	55	40	3	98
Fondation, fonds à des fins spéciales	-	-	1	2	2	5	2	12	19	-	31
Total partiel, 2008-2009	1	3	7	13	14	23	6	67	59	3	129
Impact du Plan (diminution)/augmentation											
Fondation, fonds à des fins générales	-	-	1	2	12	3	-	18	6	-	24
Fondation, fonds à des fins spéciales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements nets	-	-	1	2	12	3	-	18	6	-	24
2008-2009 (HSP/GC/21/4/Add.2)											
Fondation, fonds à des fins générales	1	3	7	13	24	21	4	73	46	3	122
Fondation, fonds à des fins spéciales	-	-	1	2	2	5	2	12	19	-	31
Total partiel, 2008-2009	1	3	8	15	26	26	6	85	65	3	153

Tableau 3. Montant estimatif des ressources du programme, par source de fonds et par sous-programme (y compris les ressources nécessaires pour le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme) (en milliers de dollars)

Sous-programme	2008-2009 Crédits proposés HSP/GC/21/4	Changements		2008-2009 Crédits proposés (HSP/GC/ 21/4/Add.2)
		Montant	%	
Organes délibérants				
Budget ordinaire de l'ONU	32,3	-	-	32,3
Total, organes délibérants	32,3	-	-	32,3
Programme				
Logement et développement durable des établissements humains (I)				
Budget ordinaire de l'ONU	6 511,7	-	-	6 511,7
Fondation, fonds à des fins générales	8 790,2	1 812,7	20,6	10 602,9
Fondation, fonds à des fins spéciales	25 000,0	-	-	25 000,0
Total, logement et développement durable des établissements humains	40 301,9	1 812,7	4,5	42 114,6
Suivi du Programme pour l'habitat (II)				
Budget ordinaire de l'ONU	6 279,1	-	-	6 279,1
Fondation, fonds à des fins générales	8 146,7	1 812,7	22,3	9 959,4
Fondation, fonds à des fins spéciales	11 000,0	-	-	11 000,0
Total, suivi du Programme pour l'habitat	25 425,8	1 812,7	7,1	27 238,5
Coopération régionale et technique (III)				
Budget ordinaire de l'ONU	2 454,2	-	-	2 454,2
Fondation, fonds à des fins générales	2 474,2	5 733,9	231,7	8 208,1
Fondation, fonds à des fins spéciales	8 000,0	-	-	8 000,0
Coopération technique	117 174,3	-	-	117 174,3
Total, coopération régionale et technique	130 102,7	5 733,9	4,4	135 836,6
Financement des établissements humains (IV)				
Budget ordinaire de l'ONU	292,4	-	-	292,4
Fondation, fonds à des fins générales	4 310,7	1 812,7	42,1	6 123,4
Fondation, fonds à des fins spéciales	18 000,0	-	-	18 000,0
Total, financement des établissements humains	22 603,1	1 812,7	8,0	24 415,8
Total partiel				
Budget ordinaire de l'ONU	15 537,4	-	-	15 537,4
Fondation, fonds à des fins générales	23 721,8	11 172,0	47,1	34 893,8
Fondation, fonds à des fins spéciales	62 000,0	-	-	62 000,0
Coopération technique	117 174,3	-	-	117 174,3
Total, programme	218 433,5	11 172,0	5,1	229 605,5
Appui au programme				
Fondation, fonds à des fins générales	2 601,2	882,2	33,9	3 483,4
Fondation, fonds à des fins spéciales	5 247,4	-	-	5 247,4
Coopération technique	2 863,4	-	-	2 863,4
Total, appui au programme	10 712,0	882,2	8,2	11 594,2
Gestion et administration				
Budget ordinaire de l'ONU	3 326,1	-	-	3 326,1
Fondation, fonds à des fins générales	6 472,1	2 945,8	45,5	9 417,9
Fondation, fonds à des fins spéciales	5 686,1	-	-	5 686,1
Coopération technique	1 372,2	-	-	1 372,2
Total, gestion et administration	16 856,5	2 945,8	17,5	19 802,3
Total général				
Budget ordinaire de l'ONU	18 895,8	-	-	18 895,8
Fondation, fonds à des fins générales	32 795,1	15 000,0	45,7	47 795,1
Fondation, fonds à des fins spéciales	72 933,5	-	-	72 933,5
Coopération technique	121 409,9	-	-	121 409,9
Total général	246 034,3	15 000,0	6,1	261 034,3

Tableau 4. Répartition estimative des postes, par source de fonds et par sous-programme (y compris le Plan stratégique et institutionnel à moyen terme)

Sous-programme	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									L-L	Autres	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total			
Sous-programme 1: logement et développement durable des établissements humains												
2008-2009 (HSP/GC/21/4)												
Budget ordinaire de l'ONU				1	4	6	5	3	19	9	-	28
Fondation, fonds à des fins générales			1	2	3	4	4	2	16	12	2	30
Fondation, fonds à des fins spéciales					1		1		2	1		3
Coopération technique								4	4			4
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	3	8	10	10	9	41	22	2	65
2008-2009 (HSP/GC/21/4/Add.2)												
Budget ordinaire de l'ONU				1	4	6	5	3	19	9	-	28
Fondation, fonds à des fins générales			1	2	3	5	5	2	18	13	2	33
Fondation, fonds à des fins spéciales					1		1		2	1		3
Coopération technique								4	4			4
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	3	8	11	11	9	43	23	2	68
Sous-programme 2: suivi du Programme pour l'habitat												
2008-2009 (HSP/GC/21/4)												
Budget ordinaire de l'ONU				1	3	6	7	2	19	9		28
Fondation, fonds à des fins générales			1	1	4	2	5	2	15	10		25
Fondation, fonds à des fins spéciales				1		1	1		3	1		4
Coopération technique								2	2			2
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	3	7	9	13	6	39	20	-	59
2008-2009 (HSP/GC/21/4/Add.2)												
Budget ordinaire de l'ONU				1	3	6	7	2	19	9		28
Fondation, fonds à des fins générales			1	1	4	3	6	2	17	11		28
Fondation, fonds à des fins spéciales				1		1	1		3	1		4
Coopération technique								2	2			2
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	3	7	10	14	6	41	21	-	62
Sous-programme 3: coopération régionale et technique												
2008-2009 (HSP/GC/21/4)												
Budget ordinaire de l'ONU			1			3			4	1		5
Fondation, fonds à des fins générales							1		1	1		2
Fondation, fonds à des fins spéciales							1		1			1
Coopération technique				3	12	2	1	5	23	8	1	32
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	3	12	5	3	5	29	10	1	40
2008-2009 (HSP/GC/21/4/Add.2)												
Budget ordinaire de l'ONU			1			3			4	1		5
Fondation, fonds à des fins générales						6	1		7	2		9
Fondation, fonds à des fins spéciales							1		1			1
Coopération technique				3	12	2	1	5	23	8	1	32
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	3	12	11	3	5	35	11	1	47
Sous-programme 4: financement des établissements humains												
2008-2009 (HSP/GC/21/4)												
Budget ordinaire de l'ONU						1			1			1
Fondation, fonds à des fins générales			1	1	1	1	2		6	5		11
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	1	1	2	2	-	7	5	-	12
2008-2009 (HSP/GC/21/4/Add.2)												
Budget ordinaire de l'ONU						1			1			1
Fondation, fonds à des fins générales			1	1	1	2	3		8	6		14
Total partiel, 2008-2009	-	-	1	1	1	3	3	-	9	6	-	15
Appui au programme												
2008-2009 (HSP/GC/21/4)												
Budget ordinaire de l'ONU									-			-
Fondation, fonds à des fins générales				1	1	2	1		5	4		9
Fondation, fonds à des fins spéciales					1	1	2	2	6	17		23
Coopération technique					3	1	3		7	7		14
Total partiel, 2008-2009	-	-	-	1	2	6	4	5	18	28	-	46
2008-2009 (HSP/GC/21/4/Add.2)												
Budget ordinaire de l'ONU									-			-
Fondation, fonds à des fins générales				1	2	3	1		7	5		12
Fondation, fonds à des fins spéciales					1	1	2	2	6	17		23
Coopération technique						3	1	3	7	7		14
Total partiel, 2008-2009	-	-	-	1	3	7	4	5	20	29	-	49
Gestion et administration												
2008-2009 (HSP/GC/21/4)												
Budget ordinaire de l'ONU	1			2	1	1	1		6	4	2	12
Fondation, fonds à des fins générales		1		1	2	3	5		12	8	1	21
Total partiel, 2008-2009	1	1	-	3	3	4	6	-	18	12	3	33
2008-2009 (HSP/GC/21/4/Add.2)												
Budget ordinaire de l'ONU	1			2	1	1	1		6	4	2	12
Fondation, fonds à des fins générales		1		2	3	5	5		16	9	1	26
Total partiel, 2008-2009	1	1	-	4	4	6	6	-	22	13	3	38
(HSP/GC/21/4) 2008/2009, nombre total de postes	1	1	4	14	33	36	38	25	152	97	6	255
(HSP/GC/21/4/Add.2) 2008/2009, nombre total de postes	1	1	4	15	35	48	41	25	170	103	6	279

Direction exécutive et gestion

8. Les ressources additionnelles demandées à ce titre s'élèvent à 3 millions de dollars environ, dont 1,5 million de dollars pour les dépenses de personnel supplémentaires et 1,5 million de dollars pour les activités prévues. Le montant révisé des crédits nécessaires, ainsi que les effectifs correspondants, sont indiqués aux tableaux 3 et 4, respectivement. De brèves explications sur les postes supplémentaires demandés sont fournies ci-après.

9. Les postes d'administrateur supplémentaires ci-après sont demandés :

a) **Conseiller principal, politiques et planification stratégique (D-1)** : pour aider et conseiller la Directrice exécutive et la Directrice exécutive adjointe dans les domaines suivants : élaboration des politiques, planification et gestion stratégique, et réformes institutionnelles;

b) **Chef, mobilisation des ressources (P-5)** : pour définir une politique et une stratégie globales de mobilisation des ressources et d'appel de fonds, prévoyant notamment l'élargissement de la base de financement d'ONU-Habitat, et pour en suivre l'efficacité et en assurer le suivi;

c) **Administrateur, ouverture vers l'extérieur et amélioration de l'image de marque de l'Organisation (P-4)** : pour promouvoir des activités visant à donner à l'Organisation une image de marque unique, basée sur sa mission et sur la place qu'elle occupe dans le système multilatéral et dans le domaine du développement;

d) **Administrateur, suivi et évaluation (P-4)** : pour renforcer encore les activités de suivi et d'évaluation de l'Organisation; appuyer les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, en mettant plus particulièrement l'accent sur la mise en œuvre du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme; et développer au sein de l'Organisation une attitude qui valorise le suivi et l'évaluation comme base de la prise de décisions.

10. Le montant prévu pour les activités (1,5 million de dollars) sera utilisé essentiellement pour mettre en place et déployer un système de gestion des connaissances et de mise en commun de l'information; pour appuyer les efforts de mobilisation des ressources; pour améliorer la communication et l'image de marque de l'Organisation; et, enfin, pour encourager et renforcer la gestion, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports axés sur l'obtention de résultats.

Division en charge du logement et du développement durable des établissements humains (sous-programme 1)

11. Les ressources additionnelles demandées à ce titre s'élèvent à 1,8 million de dollars environ, dont 0,6 million de dollars pour les dépenses de personnel supplémentaires et 1,2 million de dollars pour les activités prévues. Le montant révisé des crédits nécessaires, ainsi que les effectifs correspondants, sont indiqués aux tableaux 3 et 4, respectivement. De brèves explications sur les postes supplémentaires demandés sont fournies ci-après.

12. Les postes d'administrateur supplémentaires ci-après sont demandés :

a) **Spécialiste des établissements humains (planification urbaine) (P-4)** : pour concevoir un cadre de coordination de planification physique, en créant des liens entre les programmes menés à l'échelon national; fournir un soutien normatif ainsi que des orientations aux fins de la mise en place de plans stratégiques et physiques pour une urbanisation durable; concevoir des stratégies, des politiques et des outils visant à améliorer les capacités en matière de planification, en mettant plus particulièrement l'accent sur les domaines d'intervention du Plan, en vue de les appliquer à l'échelle des pays, notamment en les incorporant aux stratégies de réduction de la pauvreté, au Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux plans de développement national; et aider à constituer et gérer un réseau mondial de spécialistes de la planification urbaine et d'autres spécialistes compétents dans des domaines apparentés;

b) **Spécialiste des établissements humains (développement des capacités) (P-3)** : pour contribuer à la Décennie de l'éducation pour le développement durable et appuyer les activités de plaidoyer du Plan (domaine d'intervention n° 1), en intégrant dans les programmes et cours d'enseignement les principes de l'urbanisation durable; traduire les principes et valeurs de l'urbanisation durable en modules d'apprentissage et les incorporer aux programmes d'enseignement, en particulier dans les pays ciblés par le Plan; et faire en sorte que les approches et pratiques de l'urbanisation durable soit reflétées dans les programmes d'enseignement.

13. Le montant additionnel prévu pour les activités (1,2 million de dollars) sera utilisé essentiellement pour mettre au point les outils et les approches nécessaires pour concrétiser et ancrer l'urbanisation durable; mettre au point des outils permettant d'insérer les questions urbaines dans les plans de développement national, les stratégies de réduction de la pauvreté, le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, etc., dans le contexte du Cadre normatif amélioré; et mener à bien la nouvelle Campagne mondiale pour l'urbanisation durable moyennant des activités de plaidoyer.

Division en charge du suivi et de la recherche (sous-programme 2)

14. Le montant révisé des crédits nécessaires, ainsi que les effectifs correspondants, sont indiqués aux tableaux 3 et 4, respectivement. De brèves explications sur les postes supplémentaires demandés sont fournies ci-après. Les ressources additionnelles demandées à ce titre s'élèvent à 1,8 million de dollars environ, dont 0,6 million de dollars pour les dépenses de personnel supplémentaires et 1,2 million de dollars pour les activités prévues.

15. Les postes d'administrateur supplémentaires ci-après sont demandés :

a) **Spécialiste des établissements humains (P-4)** : pour interpréter le large volume de statistiques sur les établissements humains et analyser les résultats des recherches afin d'en tirer des connaissances dont on se servira ensuite pour formuler des politiques; documenter les questions de développement dans divers domaines touchant les établissements humains et coordonner de vastes programmes de recherche, et notamment apporter son concours à la préparation des rapports phare d'ONU-Habitat et autres rapports de recherche intéressant les domaines d'activité du Plan; aider à établir des rapports techniques sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et à préparer d'autres rapports d'activité à soumettre aux Etats membres;

b) **Spécialiste des établissements humains (P-3)** : soutenir la mise en place d'observatoires urbains nationaux et locaux, en premier lieu dans les pays retenus dans le Plan. Ceci permettra de rassembler, dans le cadre d'un réseau de partenariats nationaux ou urbains, différents programmes analytiques, Systèmes d'information géographique, statistiques et meilleures pratiques; aider à assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme pour l'habitat et des Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à des travaux systématiques et soutenus sur les méthodes statistiques, la collecte de données et d'indicateurs, ainsi que l'analyse et la diffusion de statistiques à l'échelle des villes comme à l'échelle nationale; aider au traitement des données au niveau des villes et des pays, en utilisant pour ce faire le programme statistique dont se servent les services sociaux pour analyser les services démographiques et sanitaires, l'enquête en grappes à indicateurs multiples, l'enquête sur la mesure du niveau de vie et autres sources de données d'ONU-Habitat ainsi que les principaux indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement; et pour faciliter la gestion et l'archivage des données de la base de données UrbanInfo.

16. Le montant supplémentaire prévu pour ces activités (1,2 million de dollars) servira essentiellement à mettre au point des méthodes de suivi, d'évaluation et de diffusion d'informations sur l'urbanisation durable, dans le cadre d'une assistance technique qui sera fournie aux pays pour les aider à mettre en place des observatoires urbains nationaux; mieux faire connaître et comprendre en quoi consiste une urbanisation durable moyennant la collecte de données et l'analyse d'informations fondées sur l'évidence, ainsi que d'indicateurs mesurables de l'environnement; et promouvoir des partenariats stratégiques pour lancer des initiatives nationales et locales.

Division en charge de la coopération régionale et technique (sous-programme 3)

17. Le montant révisé des crédits nécessaires, ainsi que les effectifs correspondants, sont indiqués aux tableaux 3 et 4, respectivement. De brèves explications sur les postes supplémentaires demandés sont fournies ci-après. Les ressources additionnelles demandées à ce titre s'élèvent à 5,7 millions de dollars environ, dont 1,8 million de dollars pour les dépenses de personnel supplémentaires et 3,9 millions de dollars pour les activités prévues.

18. Les postes d'administrateur supplémentaires ci-après sont demandés :

Spécialiste des établissements humains (P-4), à raison de deux pour chacun des trois Bureaux régionaux : pour revitaliser et renforcer les Comités nationaux pour l'habitat, ou en créer s'il n'en existe pas encore, afin qu'ils servent de tribune aux débats et aux dialogues sur l'urbanisation; aider à mettre en place des observatoires urbains nationaux et locaux pour collecter et analyser systématiquement les indicateurs urbains clés sur l'urbanisation durable, la pauvreté dans les villes et les taudis et bidonvilles, afin d'informer l'opinion publique et d'orienter les politiques à suivre; lancer des projets et des initiatives pilotes dans le but précis de démontrer l'utilité qu'il y a à appliquer des politiques et des législations en faveur des pauvres et en faveur des femmes dans le domaine du logement, de l'amélioration des taudis et bidonvilles, et de l'urbanisation; aider à négocier avec les autorités nationales, les donateurs bilatéraux présents dans le pays et les institutions financières afin de déceler les opportunités d'offrir, à l'aide d'investissements en capitaux, une assistance technique, des réformes politiques et le développement des capacités institutionnelles.

19. Le montant supplémentaire prévu pour ces activités (3,9 millions de dollars) servira essentiellement à renforcer le rôle des Responsables de programme d'Habitat à l'échelle des pays, en leur donnant les moyens d'améliorer la planification et de leur permettre d'assurer plus efficacement la prise en compte, dans les plans de développement nationaux ainsi que dans le Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, de logements pour les pauvres, de l'urbanisation et de la réduction de la pauvreté dans les villes; et aussi pour aider les équipes de pays des Nations Unies à concevoir et mettre en application des programmes de pays concernant les établissements humains s'échelonnant sur plusieurs années.

Division en charge du financement des établissements humains (sous-programme 4)

20. Le montant révisé des crédits nécessaires, ainsi que les effectifs correspondants, sont indiqués aux tableaux 3 et 4, respectivement. De brèves explications sur les postes supplémentaires demandés sont fournies ci-après. Les ressources additionnelles demandées à ce titre s'élèvent à 1,8 million de dollars environ, dont 0,6 million de dollars pour les dépenses de personnel supplémentaires et 1,2 million de dollars pour les activités prévues.

21. Les postes d'administrateur supplémentaires ci-après sont demandés :

a) **Expert en banque et microfinance (P-4)** : pour concevoir des programmes de microfinance axés sur l'investissement des communautés dans le logement et les infrastructures; élaborer des plans d'action visant à soutenir les initiatives des communautés en matière d'économies et de prêts et assurer une mise à jour cohérente des politiques d'ONU-Habitat en matière de microfinance, en coopération avec les organisations à but non lucratif; renforcer la capacité de la Division à entreprendre des activités de préinvestissement pour des projets de logement et d'infrastructure. Pour ce faire, l'expérience du titulaire devrait comprendre la gestion des risques attachée aux opérations avec les banques privées, dans le contexte des opérations de prêts aux clients privés et publics;

b) **Expert du financement des services collectifs et des infrastructures (P-3)** : pour élaborer des stratégies et des programmes visant à améliorer l'efficacité de la gestion financière des municipalités, ainsi que celles des compagnies municipales assurant des services publics (génération de revenus, planification des investissements et entretien des infrastructures); envisager des stratégies susceptibles de mobiliser des capitaux nationaux pour la mise en place d'infrastructures en faveur des pauvres, en travaillant pour ce faire avec des partenaires internationaux et nationaux; rédiger des propositions pour obtenir des investissements dans le cadre de prêts et d'emprunts sur le marché de capitaux; et élaborer des cadres politiques permettant aux groupes communautaires et organisations à but non lucratif de contribuer à la fourniture d'infrastructures.

22. Le montant supplémentaire prévu pour ces activités (1,2 million de dollars) servira essentiellement à améliorer l'accès au financement du logement et des infrastructures, en particulier en faveur des citoyens pauvres, grâce à des instruments et outils de financement des établissements humains novateurs, ainsi que des partenariats stratégiques pour reproduire ces mécanismes à grande échelle; et à promouvoir un accès durable et équitable à des infrastructures et services de base améliorés en zone urbaine.

Division en charge de l'appui au programme

23. Le montant révisé des crédits nécessaires, ainsi que les effectifs correspondants, sont indiqués aux tableaux 3 et 4, respectivement. De brèves explications sur les postes supplémentaires demandés sont fournies ci-après. Les ressources additionnelles demandées à ce titre s'élèvent à 0,9 million de dollars environ, dont 0,8 million de dollars pour les dépenses de personnel supplémentaires et 0,1 million de dollars pour les activités prévues.

24. Les postes d'administrateur supplémentaires ci-après sont demandés :

a) **Administrateur, gestion axée sur les résultats et contrôle (P-5)** : pour analyser les meilleures pratiques dans le cadre d'une gestion axée sur l'obtention de résultats et donner des conseils en la matière, aux fins d'une mise en œuvre efficace du Plan; déterminer les résultats qu'ONU-Habitat doit obtenir dans le cadre du Plan et affiner les indicateurs de résultats dans les principaux domaines d'intervention; déterminer les cibles et objectifs de performance pour chacun de ces domaines clés; et veiller à ce que des rapports de suivi et d'évaluation soient systématiquement soumis pour faire apparaître les progrès accomplis au-delà des objectifs fixés;

b) **Coordonnateur, Systèmes de gestion d'entreprises (P-4)** : pour assurer, conformément à la réforme en cours au sein du système des Nations Unies, une transition sans heurt des systèmes d'information indépendants au nouveau Système de planification des ressources d'entreprises; renforcer les systèmes de gestion financière; planifier, mettre à l'essai et mettre en œuvre tous les aspects de la transition aux nouvelles méthodes d'entreprise; recenser les principaux besoins en personnel et en formation et mettre en place une structure d'appui pour le déploiement et le perfectionnement du personnel. Le Coordonnateur fournira en outre un soutien à la gestion des programmes en rationalisant l'établissement des rapports financiers, qui seront désormais axés sur les activités.

25. Le montant prévu pour ces activités (0,1 million de dollars) servira essentiellement à améliorer les procédures administratives et à renforcer la gestion des programmes axés sur l'obtention de résultats ainsi que les fonctions d'établissement de rapports, ainsi que d'autres initiatives, notamment le déploiement du Système de planification des ressources d'entreprises, conformément à la réforme en cours à l'échelle du système des Nations Unies; et à renforcer les ressources humaines d'ONU-Habitat grâce à la formation du personnel ainsi qu'en alignant les compétences et les responsabilités du personnel sur les principaux domaines d'intervention du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

Annexe I

Ressources estimatives de la Fondation selon les différents scénarios de financement du Plan stratégique et institutionnel à moyen terme, pour l'exercice biennal 2008-2009

	2008-2009 Crédits proposés HSP/GC/21/4	2008-2009 Scénario B Crédits révisés HSP/GC/21/4/Add.2	2008-2009 Scénario C Crédits révisés HSP/GC/21/4/Add.2	2008-2009 Scénario D Crédits révisés HSP/GC/21/4/Add.2
Programme				
Postes	15 944,7	16 823,1	18 159,7	19 685,9
Autres dépenses de personnel	291,9	291,9	291,9	291,9
Consultants	375,2	375,2	375,2	375,2
Frais de voyage	808,2	808,2	808,2	808,2
Services contractuels	595,7	595,7	595,7	595,7
Frais généraux de fonctionnement	1 083,6	1 083,6	1 083,6	1 083,6
Fournitures et accessoires	92,8	92,8	92,8	92,8
Mobilier et matériel	129,7	129,7	129,7	129,7
Dépenses au titre des projets (non affectées)	4 400,0	6 640,7	9 132,3	11 830,8
Dépenses au titre des projets (affectées)	62 000,0	62 000,0	62 000,0	62 000,0
Total, programme	85 721,8	88 840,9	92 669,1	96 893,8
Budget d'appui				
Appui au programme				
Postes	6 329,7	6 783,5	7 076,3	7 076,3
Autres dépenses de personnel	137,3	137,3	137,3	137,3
Consultants	67,8	67,8	67,8	67,8
Frais de voyage	231,3	231,3	231,3	231,3
Services contractuels	206,9	206,9	206,9	206,9
Frais généraux de fonctionnement	513,6	513,6	513,6	513,6
Fournitures et accessoires	78,2	78,2	78,2	78,2
Mobilier et matériel	83,8	83,8	83,8	83,8
Dépenses au titre des projets (non affectées)	200,0	282,2	346,0	335,6
Dépenses au titre des projets (affectées)				
Total, appui au programme	7 848,6	8 384,6	8 741,2	8 730,8
Gestion et administration				
Postes	4 237,5	5 111,1	5 403,9	5 696,7
Autres dépenses de personnel	94,4	94,4	94,4	94,4
Consultants	33,9	33,9	33,9	33,9
Frais de voyage	228,2	228,2	228,2	228,2
Services contractuels	156,5	156,5	156,5	156,5
Frais généraux de fonctionnement	350,6	350,6	350,6	350,6
Fournitures et accessoires	56,9	56,9	56,9	56,9
Mobilier et matériel	51,4	51,4	51,4	51,4
Appui à l'ONUN	1 048,8	1 048,8	1 048,8	1 048,8
Dépenses au titre des projets (non affectées)	900,0	1 371,3	1 893,7	2 386,6
Dépenses au titre des projets (affectées)	5 000,0	5 000,0	5 000,0	5 000,0
Total, gestion et administration	12 158,2	13 503,1	14 318,3	15 104,0
Total, budget d'appui	20 006,8	21 887,7	23 059,5	23 834,8
Total général	105 728,6	110 728,6	115 728,6	120 728,6

Annexe II

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains : Plan stratégique et institutionnel à moyen terme – effectif pour l'exercice biennal 2008-2009 (fonds à des fins générales et fonds à des fins spéciales)

	2008-2009			
	HSP/GC/21/4	HSP/GC/21/4/Add.2 Scénario B	HSP/GC/21/4/Add.2 Scénario C	HSP/GC/21/4/Add.2 Scénario D
Programme				
Administrateurs				
SSG				
D-2	3	3	3	3
D-1	5	5	5	5
P-5	9	9	9	9
P-4	8	11	15	17
P-3	15	15	15	18
P-2	4	4	4	4
Total partiel	44	47	51	56
Agents des services généraux				
Recrutés localement	30	30	32	34
Autres	2	2	2	2
Total partiel	32	32	34	36
Total, programme	76	79	85	92
Appui au programme				
Administrateurs				
SSG				
D-2				
D-1	1	1	1	1
P-5	2	3	3	3
P-4	3	3	4	4
P-3	3	3	3	3
P-2	2	2	2	2
Total partiel	11	12	13	13
Agents des services généraux				
Recrutés localement	21	22	22	22
Autres				
Total partiel	21	22	22	22
Total, appui au programme	32	34	35	35
Gestion et administration				
Administrateurs				
SSG	1	1	1	1
D-2				
D-1	1	2	2	2
P-5	2	3	3	3
P-4	3	3	4	5
P-3	5	5	5	5
P-2				
Total partiel	12	14	15	16
Agents des services généraux				
Recrutés localement	8	9	9	9
Autres	1	1	1	1
Total partiel	9	10	10	10
Total, gestion et administration	21	24	25	26
TOTAL GENERAL	129	137	145	153